

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2022

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 23 décembre 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration d'une parcelle dans le Domaine Privé Communal

La Ville intègre la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord :

- N° cadastral 1150/19579, place, au lieu-dit « Rue Berwart », d'une contenance de 42a 70ca ;

du Domaine Public de la Ville dans le Domaine Privé Communal. Cette intégration se fait en vue d'un futur aménagement du site.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur